

Réformes, conditions de travail, revalorisation : nos revendications



1 Depuis un mois, les lycéen-nes de l'académie suivent un enseignement en présentiel/distanciel, sans cadrage national. Cette mesure inquiète professeur-es, élèves et familles tant les contraintes du baccalauréat 2021 sont importantes. Finir le programme avant le mois de mars apparaissait une tâche difficile mais le faire avec les élèves à mi-temps - même avec plusieurs sujets au choix - est impossible. Le SNES-FSU demande de rétablir les épreuves terminales, anonymes et nationales du baccalauréat.

Fin novembre, après des révélations dans la presse de son rôle dans la création et le financement d'une organisation lycéenne, J.-M. Blanquer, ministre de l'Éducation Nationale, se dédouanait et accusait plusieurs organisations dont le SNES-FSU d'être à l'origine de cette polémique. Le rectorat de Créteil est aussi mis en cause pour avoir modifié les communiqués du syndicat « *avenir lycéen* », leur demandant de relayer la propagande ministérielle sur la réforme du bac et du lycée. Cette instrumentalisation des élèves, novices pour la plupart, est inacceptable. Le SNES-FSU a demandé une enquête indépendante du ministère. Dans les collèges, la mise en œuvre du distanciel et les conditions sanitaires sont plus inégales encore. Pendant la séquence média « *Blanquer /Avenir Lycéen* », Nathalie Elimas, secrétaire d'Etat en charge de l'Éducation prioritaire, annonçait par voie de presse (!) la fin des établissements REP, conformément au rapport Azéma- Mathiot qui préconise la réduction du périmètre de l'éducation prioritaire aux seuls REP+. Dans un premier temps, dans les académies de Lille,

Marseille et Nantes, les REP seraient supprimés et remplacés par « un système de contrats passés entre l'Éducation nationale et les établissements en difficulté ». Les moyens des collèges dépendraient de contrats passés avec le Rectorat pour 3 ans, en fonction de projets « *pour faire progresser les élèves* ». Les BAR (Bureau d'Aide Rapide à distance), pour les devoirs, seront censés aider par le numérique les élèves éloignés de l'école, pour lesquel-les le travail en classe n'a pas fonctionné.

En REP+, les 120 Cités éducatives prévues à terme, à l'échelle nationale, pourront concerner les zones rurales. Les collèges seront très (vraiment très) encouragés à devenir des laboratoires de déréglementation : modifications possibles du temps de présence dans les établissements, bivalence, postes à profil, programmes, classes... Délabelliser privera les personnels des indemnités et bonifications de mutation et permettra d'exercer un contrôle des établissements par le biais des conditions de travail.

Pour le SNES-FSU, il est indispensable d'affirmer une réelle ambition pour l'éducation prioritaire. Une carte nationale, établie en fonction de besoins et non pas des moyens, incluant les lycées, doit être rapidement mise en discussion, avec des pondérations et des indemnités à tous les personnels. Après le succès de la grève du 10 novembre puis de la grande manifestation du 28 novembre, le SNES-FSU s'est mandaté pour une grève nationale en janvier. Le contexte ne nous fera pas renoncer à obtenir satisfaction de nos revendications !

◆ EMILIE CLAIR, MARTINE CLODORÉ, MATHIEU LOGOTHETIS

Mutations: et après la saisie des voeux ?



2 Le serveur de saisie des vœux pour les mutations interacadémiques est désormais clôturé et les participant-es au mouvement devaient renvoyer leur confirmation de demande de mutation accompagnée des pièces justificatives au plus tard le 14 décembre.

Pourtant, avant l'annonce des résultats le 3 mars 2021, reste une étape essentielle du mouvement, bien trop souvent négligée par les candidat-es à mutation : la vérification de leur barème.

En effet, le barème retenu pour le mouvement est celui calculé par les services du rectorat. Celui-ci peut varier d'un vœu à l'autre en fonction des bonifications auxquelles vous avez droit et peut être différent de celui figurant sur SIAM lors de la saisie des vœux.

Ce barème sera affiché sur Siam du 15 janvier 2021 au 31 janvier 2021. Il arrive régulièrement qu'il comporte des erreurs.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU Créteil peuvent vous accompagner lors de la vérification de ce barème et dans les démarches à accomplir auprès de l'administration pour en demander la correction. Si vous avez des interrogations ou des doutes, n'hésitez pas à les contacter à l'adresse mail : mutations@creteil.snes.edu.

Attention, une fois la période de vérification terminée, il ne vous sera plus possible de faire porter une quelconque correction, même en cas d'erreur de l'administration.

◆ LUDOVIC CHAPSAL, ANNE RICHARD

« Si vous avez des interrogations ou des doutes, n'hésitez pas à nous contacter sur : mutations@creteil.snes.edu »



Rupture conventionnelle : késako ?

3 Les décrets 2019-1593 et 2019-1596 du 31 décembre 2019 permettent la mise en œuvre de la rupture conventionnelle en application de l'article 72 de la loi du 6 août 2019 dite de « *Transformation de la fonction publique* ».

Ces décrets fixent la procédure, encadrent le montant de l'indemnité et suppriment l'indemnité de départ volontaire pour reprise ou création d'entreprise.

Sont concerné-es par ce dispositif les fonctionnaires titulaires et les agent-es recruté-es en CDI. La demande de rupture conventionnelle peut être à l'initiative de l'agent-e ou de l'employeur.

Pour demander une rupture conventionnelle, l'agent-e doit adresser un courrier mentionnant le projet professionnel envisagé au service des ressources humaines du rectorat. Le rectorat proposera un premier entretien durant lequel l'agent-e pourra être accompagné-e par une organisation syndicale représentative et au cours duquel sera abordé

le motif de la demande, la date de cessation des fonctions et les conséquences de la cessation définitive des fonctions (radiation des cadres de la fonction publique, fin de contrat pour les non titulaires à la date prévue par la convention, droit aux allocations chômage, obligation de remboursement en cas de recrutement en qualité d'agent public dans les 6 années suivant la rupture conventionnelle). Si la commission académique donne un avis favorable, un second entretien est ensuite prévu pour aborder le montant de l'indemnité.

Pour toute question et demande d'accompagnement, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse emploi@creteil.snes.edu et à consulter le site du SNES-FSU Créteil.

◆ LUDOVIC CHAPSAL, ANNE RICHARD



Appel à constituer des listes : congrès 2021

4 Congrès 2021 : modification du calendrier académique.

Nous avons annoncé, dans notre précédent numéro, la tenue du congrès académique et ses différentes étapes. La crise sanitaire perturbe malheureusement notre organisation. La CAA du SNES-FSU Créteil a donc décidé de modifier l'organisation des différents scrutins, pour permettre aux opérations électorales de se dérouler sans encombre. Elle a décidé de décaler les élections pour les instances académiques au mois de mai, comme le permettent les statuts du SNES-FSU. En effet, nous craignons que les établissements ne ferment en janvier, ce qui nous forcerait à annuler le vote. Or, le congrès a lieu en mars. Tout décaler au mois de mai nous permet d'espérer que la deuxième vague soit passée, et que les collègues puissent voter librement dans leurs établissement.

La période de tenue du congrès académique reste inchangée. Nous espérons que les conditions sanitaires nous permettront de nous réunir sans

difficulté. Ces élections reposent sur des scrutins de listes, dont les membres proposent pour chacune une motion d'orientation. Voici le calendrier de ces élections internes : 9 mars, expédition d'une circulaire avec un appel à candidatures de chaque liste déclarée avant le 5 mars ; 6 avril au plus tard, dépôt des listes à la section académique avec les actes de candidatures individuels et dépôt des appels à voter de chaque liste ; 6 mai, envoi du journal des élections ; 10 mai, expédition du matériel de vote aux sections d'établissement, aux syndiqué-es retraité-es et isolé-es ; du 17 mai au 4 juin inclus, période de vote, cachet de la poste faisant foi ; mardi 15 ou mercredi 16 juin, dépouillement à la section académique. Chaque syndiqué-e est appelé-e à se prononcer aux différents scrutins et à participer à l'élaboration des mandats et des orientations lors du congrès. La vitalité et la représentativité du SNES-FSU Créteil en dépendent.

◆ EMILIE CLAIR, MARTINE CLODORÉ, MATHIEU LOGOTHETIS

Des aménagements du protocole sanitaire dans les collèges ?

5 En Seine-Saint-Denis, les autorités académiques maintiennent le refus systématique des demi-groupes en collège mais ont proposé une « *hypothèse de travail* » à 49 établissements du département qui prévoient un accueil 100 % en présence pour les élèves de 6e/5e ainsi que pour les élèves à besoins particuliers et un accueil en classe entière en alternance (journée ou demi-journée) pour les 4e/3e.

Cette légère entorse à la doctrine ministérielle répond à la demande de « *souplesse* » formulée par les chef-fes d'établissement qui ont été littéralement submergé-es par la très forte mobilisation depuis la rentrée de novembre. L'ensemble des personnels de direction du département ont été informé-es de cette « *hypothèse de travail* ». En revanche, les lignes n'ont pas bougé dans les autres départements.

Ces établissements auraient été choisis parce qu'ils cumulent un sureffectif par rapport à leur capacité d'accueil et des problématiques de bâti. C'est le Conseil départemental qui a établi la liste, à la demande de la DSDEN 93 : non seulement cette mesure introduit une différence de traitement entre les 130 collèges mais on constate que certains établissements ciblés ne correspondent pas toujours au cumul de critères évoqués. Il est donc possible que d'autres critères moins objectifs aient pu entrer en ligne de compte (relations privilégiées avec les personnels de direction voire traitement préférentiel, eu égard à de possibles considérations électoralistes).

◆ GRÉGORY THUIZAT



« Des aménagements du protocole dans 49 établissements du 93 »





Orientation : billet d'humeur morose !



6 La récente circulaire rectoriale « politique académique d'orientation » nous dessine le monde merveilleux de la Macronie : liberté de choisir son avenir professionnel, heures dédiées à l'orientation, voies générale diversifiée, technologique dynamisée, professionnelle valorisée, école de l'inclusion et de la persévérance, sécurisation des parcours... Pour qui fréquente les établissements scolaires de l'académie, la réalité en est bien autre. La crise sanitaire et son protocole ont mobilisé beaucoup d'énergie et en lycée la réforme du baccalauréat a rendu la situation encore plus insupportable. Les établissements ont besoin que le MENJS adapte le calendrier des examens et allège les programmes. Dans ce contexte inédit, le recteur et le ministre ne prennent pas la mesure des échéances à venir. Ils restent aveugles et sourds aux alertes. Nos élèves sont nombreux-ses à subir les conséquences économiques et sociales de la crise. Ils-elles ont besoin qu'on s'occupe d'eux-elles, qu'on leur offre un cadre sécurisant et propice aux apprentissages, qu'on les écoute et les aide à se projeter dans un avenir encore bien incertain. Les PsyEN s'y attèlent comme ils-elles le peuvent ! Certes, ils-elles peuvent contribuer à la mise en place des heures dédiées à l'orientation, mais pas au détriment de leur travail auprès des élèves. D'ailleurs, le recteur a-t-il pris la peine de préciser que ces heures prises sur la marge des établissements ? Que le projet ministériel et rectoral voudrait que des enseignant-es armé-es de vade-mecum et de « prêts à penser » s'emparent de cette mission ? Que des postes de PsyEN sont encore vacants ? Que les élèves ne seront peut-être pas destinataires d'une publication papier « Après la 3ème » ou « Après le bac », car c'est à la région IdF qu'en revient maintenant la décision ?

Qui peut encore croire à cette grande mascarade ?

◆ GÉRALDINE DURIEZ

Vie scolaire et prise en charge sanitaire à deux vitesses

7 Face à la fronde d'octobre qui a vu nombre de mobilisations dans les établissements de l'académie, le ministre a fini par céder et faire ployer le Rectorat et les dernier-ères chef-fes récalcitrant-es qui le suivaient : l'organisation des cours au lycée passait en alternance présentiel/distanciel avec la constitution de demi-groupes. Dès lors, s'engageait pour les CPE de lycée un suivi différent, mélange du quotidien et de l'expérience du 1er confinement, avec une nette diminution des effectifs sur la pause méridienne et les espaces (couloirs, cour, salles), permettant une appréhension plus simple des règles sanitaires. Au collège, pas d'aménagement. Les classes, la cantine et les couloirs continuent d'être remplis, et la « police du masque » que sont devenu-es les AED et les CPE s'épuise à recadrer les élèves sur la distanciation physique et le port d'une protection buco-nasale efficace, soit au-dessus du nez et pas sur le menton ! Pourtant le virus continue à circuler, et tant qu'un traitement ne sera pas trouvé il continuera à y avoir des malades, des personnels fragiles en télétravail et des élèves en éviction scolaire. Et que dire de ces vies scolaires « covidées » qui continuent à fonctionner sans effectif suffisant... Parce que la sécurité de chacun-e à l'école doit rester une priorité, il doit y avoir une cohérence plus forte entre tous les types d'établissements scolaires accueillant du public. Le temps hors de la classe ne doit ainsi pas être exclu des préoccupations sanitaires, mais au contraire faire l'objet d'une réflexion approfondie en termes de vigilance et d'aménagement : espaces partagés comme la cour de récréation et les bâtiments, demi-pension, circulation. A fortiori, cela doit engager une vraie réflexion sur l'accueil des élèves au collège comme au lycée.

◆ PAULA ALVES-JEGAT, KARINE DARJO, JEAN-MICHEL GOUZOU, SANDRA KERREST-BELO

Vos rendez-vous

- ▲ Du 1er décembre 2020 au 08 janvier 2021
Campagne demande de temps partiel
- ▲ Du 14 décembre 2020
Renvoi des demandes de mutation
- ▲ 12 janvier 2021
Stage départemental "Etats"
- Généraux - Education prioritaire" à Bobigny
- ▲ Du 15 janvier au 31 janvier 2021
Affichage des barèmes
- ▲ 26 janvier 2021
Journée de mobilisation nationale
- ▲ 29 janvier 2021
Stage académique "Bientôt la retraite"
- ▲ 05 février 2021
Stage académique "Droits et devoirs"
- ▲ 25 mars 2021
Stage académique "TZR"

Journal bimestriel
Prix : 2 euros
Abonnement : 10 euros
Directrice de publication :
Martine Clodré
Relecture : Odile Marais
Graphisme : © Anne Vergoli
Maquette : SNES-FSU Créteil
Imprimerie : cava Expressions2
5 rue Guy Moquet - 95100 Argenteuil
CPPAP 0921506180
ISSN 275-9352 n°2016-28

SNES FSU

U.

SNES-FSU Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx
Tél. 01.41.24.80.54

SNES-FSU Créteil Le Journal



- 1 L'ACTUALITÉ**
Réformes, conditions de travail, revalorisation : nos revendications
- 2 LES PERSONNELS**
Mutations : et après la saisie des vœux ?
- 3 LES PERSONNELS**
Rupture conventionnelle : késako ?
- 4 LE MÉTIER**
Appel à constituer des listes : congrès 2021
- 5 LE MÉTIER**
Des aménagements du protocole sanitaire dans les collèges ?
- 6 LA VIE DU SNES**
Orientation : billet d'humeur morose !
- 7 À VENIR**
Vie scolaire et prise en charge sanitaire à deux vitesses
- 8 À VOS AGENDAS**
Vos rendez-vous